

PRAP 2S: Devenir acteur PRAP du secteur sanitaire et médico-social

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs:

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Plan de la formation

<u>Initial</u>

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
- Proposer des améliorations pour sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention.
- Identifier les enjeux d'un accompagnement

- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Identifier les enjeux de l'accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Evaluation

Organisation Formation 2 jours + 2 jours				
JOUR 1	JOUR 2		JOUR 3	JOUR 4
séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux.	séquence 5 Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques		séquence 9 Retour intersession	séquence 13 ALM 5
séquence 2 Acteur prévention. Les risques de mon métier.	séquence 6 Economies d'effort et ALM 1.1		séquence 10 ALM 3	séquence 14 ALM 6 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD
Déjeuner	Déjeuner	INTERSESSION	Déjeuner	Déjeuner
séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle	séquence 7 ALM 1.2 et 2.1		séquence 11 Epreuve certificative OAST	séquence 15 ALM 7 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD
séquence 4 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse.	séquence 8 ALM 2.2 et OAST et consignes pour l'intersession		séquence 12 ALM 4 et consignes pour le lendemain	séquence 16 ALM 8

28 h en présentiel dont 14 h consacrées à l'ALM, réparties si possible sur 3 semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement.

Référentiel PRAP 2S

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com



Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.
Travaux de groupes.
Etudes de cas issus de la pratique.
Support audiovisuel.
Apport documents écrits.

Public:

Tout personnel de l'établissement sanitaire et/ou médicosocial. Pas de pré-requis.

Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

<u>Intervenants:</u>

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS. Ergothérapeute.

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives (2S) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite des épreuves certificatives (2S). Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale. En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum:

Lit médicalisé, fauteuil roulant Manuel, fauteuil, lève-personne électrique roulant, verticalisateur électrique, drap de glisse.

Lieu : sur site Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « PRAP 2S-ALM »

Nombre d'heures : 28h00

Tarif : 3800 euros



PRAP 2S: Devenir acteur PRAP du secteur sanitaire et médico-social

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs:

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Plan de la formation

<u>Initial</u>

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
- Proposer des améliorations pour sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention.
- Identifier les enjeux d'un accompagnement

- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Identifier les enjeux de l'accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Evaluation

Organisation Formation 3 jours + 1 jour					
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3		JOUR 4	
séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux.	séquence 5 Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques	séquence 9 ALM 3.2 et 4.1		séquence 13 Retour intersession	
séquence 2 Acteur prévention. Les risques de mon métier.	séquence 6 Economies d'effort et ALM 1.1	séquence 10 ALM 4.2 et 5.1 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD	intersession	séquence 14 ALM 7 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD	
Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner		Déjeuner	
séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle	séquence 7 ALM 1.2 et 2.1	séquence 11 ALM 5.2 et 6.1 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD		séquence 15 Epreuve certificative OAST	
séquence 4 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse.	ion et analyse d'une situation ALM 2.2 et 3.1 ALM 6.2 et OAST			séquence 16 ALM 8	

28 h en présentiel dont 14 h consacrées à l'ALM, réparties si possible sur 3 semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement



Référentiel PRAP 2S

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.
Travaux de groupes.
Etudes de cas issus de la pratique.
Support audiovisuel.
Apport documents écrits.

Public:

Tout personnel de l'établissement sanitaire et/ou médicosocial. Pas de pré-requis. Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

Intervenants:

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS. Ergothérapeute.

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives (2S) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite des épreuves certificatives (2S). Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale. En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum:

Lit médicalisé, fauteuil roulant Manuel, fauteuil, lève-personne électrique roulant, verticalisateur électrique, drap de glisse.

Lieu : sur site Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « PRAP 2S-ALM »

Nombre d'heures : 28h00

Tarif : 3800 euros



PRAP 2S MAC: Maintien et Actualisation des Compétences PRAP du secteur sanitaire et médico-social

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs:

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Dans le cadre d'un MAC, l'objectif des de mettre à jour ses compétences Prap, conserver sa certification et poursuivre la démarche de prévention.

Plan de la formation

Maintien et actualisation des compétences

- Poursuivre la démarche de prévention
- Poursuivre l'évaluation des situations de risque professionnel.
- Revoir les limites du corps humain.
- Poursuivre et optimiser ses pratiques professionnelles
- Revoir les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Identifier les enjeux de l'accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Evaluation

Organisation Formation 2 jours				
JOUR 1	JOUR 2			
séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux. Acteur prévention. Les risques de mon métier.	séquence 5 ALM 1			
séquence 2 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse. Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques	séquence 6 ALM 2			
Déjeuner	Déjeuner			
séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle Economies d'effort	séquence 7 ALM 3 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD			
séquence 4 Epreuve certificative OAST Mise en place PRAP	séquence 8 ALM 4			

14 h en présentiel dont 7 h consacrées à l'alm.

Référentiel PRAP 2S

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com



Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.
Travaux de groupes.
Etudes de cas issus de la pratique.
Support audiovisuel.
Apport documents écrits.

Public:

Tout personnel de l'établissement sanitaire et/ou médicosocial. Pour la formation MAC (maintien et actualisation des compétences), le prérequis est de disposer d'un certificat acteur prap 2s alm.

Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

Intervenants:

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS.

Ergothérapeute.

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives (2S) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite des épreuves certificatives (2S). Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale. En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum :

Lit médicalisé, fauteuil roulant Manuel, fauteuil, lève-personne électrique roulant, verticalisateur électrique, drap de glisse.

Lieu : sur site Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « MAC PRAP 2S-ALM »

Nombre d'heures : 14h00

Tarif : 1900 euros



PRAP IBC: Devenir acteur PRAP des secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau (IBC)

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs:

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

Plan de la formation

<u>Initial</u>

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
- Proposer des améliorations pour sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention.
- Evaluation

Organisation Formation 2 jours				
JOUR 1	JOUR 2			
séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux. séquence 2 Acteur prévention. Les risques de mon métier.	séquence 5 Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques			
	séquence 6 Economies d'effort			
Déjeuner	Déjeuner			
séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle	séquence 7 Epreuve certificative OAST			
séquence 4 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse et consignes intercession	séquence 8 Mise en place PRAP Bilan de la formation			

14 h en présentiel, réparties si possible sur 3 semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement.

Référentiel PRAP IBC

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com



Movens pédagogiques :

Apports théoriques. Travaux de groupes. Etudes de cas issus de la pratique. Support audiovisuel. Apport documents écrits.

Public:

Tout personnel de l'établissement. Pas de pré-requis.

Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

Intervenants:

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS. Ergothérapeute.

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative (IBC) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite de l'épreuve certificative (IBC). Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale. En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum:

Une caisse avec poignées, une caisse sans poignée, tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.

Lieu : sur site Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « PRAP IBC »
Nombre d'heures : 14h00
Tarif : 1900 euros



PRAP IBC MAC: Maintien et Actualisation des Compétences PRAP des secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau (IBC)

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs:

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

Dans le cadre d'un MAC, l'objectif des de mettre à jour ses compétences Prap, conserver sa certification et poursuivre la démarche de prévention.

Plan de la formation

Maintien et Actualisation des Compétences

- Poursuivre la démarche de prévention
- Poursuivre l'évaluation des situations de risque professionnel.
- Revoir les limites du corps humain.
- Poursuivre et optimiser ses pratiques professionnelles
- Revoir les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Evaluation

Organisation Formation 1 jour JOUR 1 séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux Acteur prévention. Les risques de mon métier. séquence 2 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse. Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques Déieuner séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle Economies d'effort séquence 4 **Epreuve certificative OAST** Mise en place PRAP

7 h en présentiel.

Référentiel PRAP IBC

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques. Travaux de groupes. Etudes de cas issus de la pratique. Support audiovisuel. Apport documents écrits.

Public:

Tout personnel de l'établissement.

Pour la formation MAC (maintien et actualisation des compétences), le prérequis est de disposer d'un certificat acteur prap ibc.

Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

<u>Intervenants:</u>

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS. Ergothérapeute.

Certification des compétences :



Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative (IBC) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite de l'épreuve certificative (IBC).

Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale. En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum:

Une caisse avec poignées, une caisse sans poignée, tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.

Lieu : sur site Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « MAC PRAP IBC »

Nombre d'heures : 7h00 Tarif : 950 euros

Lieu : sur site Nombre de participants : jusqu'à 8 participants